



## La Rentrée au Collège

### Pour tous les collégiens, rentrée le JEUDI 2 SEPTEMBRE 2010

Tous les collégiens devront venir le jeudi 2 septembre avec :

- un cahier de brouillon et de quoi écrire ;
- 3 photos d'identité ;
- le chèque de caution des manuels, avec nom et prénom de l'élève au dos, à l'ordre de "Association de Gestion de l'Externat Saint-Joseph" : 80 euros si l'élève entre en 6<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup>, 90 euros s'il entre en 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> (voir plus loin "manuels scolaires").

Ils donneront ces éléments à leur professeur principal.

**Deux certificats de scolarité seront remis à l'élève à réception de la totalité des éléments demandés.**

#### En 6ème

- Accueil des élèves à 8h30 dans la cour des 5<sup>èmes</sup>.
- Des membres de l'APEL (association des parents d'élèves) offriront ensuite une boisson aux parents présents afin de permettre un premier échange dans la convivialité.
- Le midi, **tous les élèves de 6ème prendront leur repas, offert, au self.**
- L'après-midi, les manuels seront donnés aux élèves (sauf si le chèque de caution a été oublié). Ils devront les porter chez eux en fin de journée et n'auront à les rapporter au collège qu'à la date qui leur sera indiquée en juin 2009. Une réserve de manuels, à la location desquels les familles participent, est utilisée au collège. Ce dispositif, proposé par l'APEL, a permis d'alléger considérablement le poids des cartables, surtout en 6<sup>ème</sup>, depuis plusieurs années.
- La première journée se terminera à 16h.

#### En 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

Accueil sur la cour du niveau pour une durée d'environ 2h :  
à 13h40 pour les 4<sup>èmes</sup> ; à 14h00 pour les 5<sup>èmes</sup> ; à 14h30 pour les 3<sup>èmes</sup>.

**Aucun repas n'est assuré ce jour pour les 5<sup>èmes</sup>, 4<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup>.**

#### ■ Collège : Enseignement et Education

Les premiers éducateurs des jeunes sont bien sûr leurs parents. Cependant, les textes officiels, en particulier depuis le Nouveau Contrat pour l'Ecole, affirment de plus en plus la mission éducative du Collège.

Dans ces années où les jeunes passent de l'enfance à l'adolescence, ils ont besoin de repères. Des relations confiantes entre parents et équipes éducatives, des actions des uns et des autres allant dans le même sens, sont nécessaires pour les aider à "grandir" en se sentant en sécurité.

Le règlement intérieur du Collège traduit aussi l'importance que nous accordons aux notions de responsabilité, respect, droits et devoirs.

#### **“Expression artistique” pour les 6<sup>èmes</sup>**

En 6<sup>ème</sup> les élèves auront dans l'année 25 h de “cours d'expression artistique prenant appui sur les techniques du théâtre” dans le but de :

- changer son comportement vis-à-vis de soi-même et de l'autre (et des autres), assumer ses responsabilités, ses actes
- développer des capacités telles que l'écoute, l'expression orale, le respect
- développer le goût, la curiosité, de l'écriture et de l'expression artistique au théâtre
- engager le groupe-classe dans un projet.

#### **Latin et soutiens en 5ème et 4ème**

Le latin est une option facultative de 2 h en 5<sup>ème</sup> et de 3 h en 4<sup>ème</sup>. En 5<sup>ème</sup>, 1 h de “soutien” en Français est placée sur une heure de latin. En 4<sup>ème</sup>, une heure de quinzaine de soutien en Français peut être placée sur une heure de latin

#### **Accompagnement éducatif**

Suivant leur niveau (6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> ...) et leurs besoins spécifiques, certains de nos élèves pourront bénéficier de dispositifs d'aide et de soutien, d'ouvertures culturelles et sportives.

#### **6ème, 5ème et 4ème : histoire des religions**

Education ? Enseignement ?

Nous souhaitons aussi en matière de "religions" donner des repères aux jeunes, pour les aider à mieux connaître, donc à mieux comprendre le monde dans lequel ils vivent.

Aussi tous les élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> bénéficieront de plusieurs heures d'histoire des religions au cours de l'année.



### ■ Horaire habituel d'une journée de classe

Matin (Lundi - Mardi - Mercredi Jeudi - Vendredi) :

8h05 à 9h00

9h05 à 9h55

10h10 à 11h05

11h10 à 12h05

Après-midi (Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi) :

13h40 à 14h35

14h40 à 15h35

15h45 à 16h40

En 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, lorsque les élèves ont un "pavé Physique-SVT-Technologie", l'horaire peut être légèrement différent suivant les classes. Soit rentrée à 8h15 ou bien après-midi de 13h05 à 16h45 (l'horaire des transports est adapté).

**En 6<sup>ème</sup>**, l'horaire (d'arrivée et sortie du collège) sera le même pour tous les élèves d'une même classe

### ■ Animation de 15h45 à 16h40

S'il n'a pas de cours prévu à son emploi du temps de 15h45 à 16h40, un élève peut rester en animation sur ce créneau. Il peut alors rester avec ses camarades pour jouer, discuter, travailler... L'animation n'est pas un cours donc la présence n'est pas contrôlée dans ce cadre. Cependant les élèves doivent alors rester sur les lieux qui leur sont précisés par les éducateurs, ce qui exclut par exemple le terre-plein sous le collège vers la sortie. Un élève qui ne respecterait pas cela serait sévèrement sanctionné, sauf bien sûr s'il en est à quitter l'établissement pour rentrer chez lui.

### ■ Etude du soir

Au collège, une séance d'étude "surveillée" est organisée de 16h45 à 17h40 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les familles peuvent y inscrire leur(s) enfant(s) par écrit auprès du directeur des études du Collège pour l'année ou pour un trimestre seulement, et pour 1, 2, 3 ou 4 soirs prédéfinis. Le règlement apparaîtra sur la facture du trimestre.

L'étude débutera le vendredi 4 septembre 2009 et sera maintenue jusqu'au dernier jour de cours en juin 2010.

Coût mensuel : de 8 € pour 1 soir par semaine à 32 € pour 4 soirs par semaine.

Ce coût est le même quel que soit le nombre de jours de cours du mois.

### ■ Les Manuels scolaires

L'ensemble des manuels pour le Collège est fourni par l'établissement qui en est propriétaire. Une subvention de l'Education Nationale permet de renouveler quelques collections chaque année. Un manuel doit pouvoir durer le plus longtemps possible...

Chaque élève reçoit en début d'année la collection complète des manuels dont il a besoin, le jour de la rentrée en 6<sup>ème</sup>, les jours suivants pour les 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. L'état dans lequel se trouve chaque livre lors de la remise est enregistré. En fin d'année, lors de la restitution des manuels par chaque élève, on compare l'état des manuels rendus à l'état noté en début d'année. Pour couvrir forfaitairement la valeur de la collection, on demande à chaque famille une caution de 80 euros pour un élève entrant en 6<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup>, et de 90 euros pour un élève entrant en 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> (chèque établi à l'ordre de l'Association de Gestion de l'E.S.J.). La collection des manuels ne sera remise qu'après réception du chèque de caution.

Si aucune dégradation n'est intervenue, si aucune perte n'est enregistrée, nous rendons le chèque. Dans le cas contraire, nous rendons le chèque en contrepartie de la pénalité décidée. Le chèque de caution est encaissé seulement en cas de pénalité non réglée au 15 juillet 2010.

### ■ Remarque sur les vêtements

Chaque année nous récupérons de très nombreuses affaires, abandonnées par les élèves ici ou là, et que personne ne réclame. **Nous vous conseillons vivement** d'inscrire le nom de votre enfant sur tous les vêtements et objets susceptibles d'être égarés : pulls, blousons, affaires de sport, cartons à dessin, trousse...

### ■ Fournitures pour le Collège.

La liste des fournitures pour les 4 niveaux du Collège pour la rentrée de septembre 2009 est consultable sur le site Internet de l'Etablissement (<http://esj-lacordeille.com>).